

Diagnostic territorial DRAC de Basse-Normandie

- I – ÉLÉMENTS DIMENSIONNANTS POUR VOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ

Caractéristiques clés du territoire, forces et faiblesses du paysage culturel

Constellée de villes moyennes et de petits pôles ruraux, la Basse-Normandie est une région qui ne compte que deux pôles urbains importants, Caen et Cherbourg, dans lesquels vit un tiers de la population de la région. Malgré ce déséquilibre territorial, la Basse-Normandie possède d'indéniables forces et une réelle structuration sur le plan culturel.

Une caractéristique majeure qui assure une dynamique en matière culturelle est la politique partenariale forte et bien articulée dans tous les secteurs entre la DRAC et l'ensemble des collectivités territoriales, en particulier la région Basse-Normandie et les trois départements Calvados, Manche et Orne.

Celle-ci se concrétise par un maillage territorial dense, des financements croisés et une politique de conventionnement active visant à mettre en place des actions et projets communs entre l'État et les collectivités. En Basse-Normandie ces dernières, sur le champ culturel, n'agissent jamais seules et tiennent à s'assurer de l'expertise et du soutien de l'État.

Territoire mis en valeur très tôt et héritier d'une longue histoire, la région Basse-Normandie accueille en premier lieu sur son territoire un patrimoine d'une densité et d'une qualité exceptionnelles – tout à fait comparable à ceux des régions Provence-Alpes Côte d'Azur et de Rhône-Alpes pourtant beaucoup plus étendues - avec 1824 édifices classés ou inscrits au titre des monuments historiques et 2015 objets mobiliers également protégés.

D'une grande variété et couvrant toutes les périodes de la préhistoire aux années 1970, ce patrimoine ne peut être résumé à ces trois splendeurs inscrites au titre du patrimoine mondial par l'UNESCO que sont le Mont-Saint-Michel et sa baie, les tours de la Hougue et de Tatihou construites par Vauban et la Tapisserie de Bayeux. La présence d'un patrimoine spécifique à la Seconde Guerre mondiale, lié à la présence des plages du Débarquement qui font actuellement l'objet d'une candidature à l'inscription au titre du patrimoine mondial, suscite un tourisme de mémoire très actif et une importante fréquentation des musées consacrés à cette période à l'instar du Mémorial de Caen. Les savoirs-faire liés au patrimoine bas-normand ont également été reconnus puisque celui de la dentelle au point d'Alençon a été inscrit en 2010 sur la liste représentative du patrimoine immatériel de l'humanité.

Le caractère patrimonial de l'urbanisme de nombreuses villes bas-normandes a conduit ces dernières à se doter de 2 secteurs sauvegardés (à Bayeux et Honfleur) et de 16 zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). Cinq de ces ZPPAUP devraient être maintenues sous la forme nouvelle des aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) tandis que 4 nouvelles AVAP sont actuellement à l'étude.

La Basse-Normandie bénéficie en second lieu d'un important réseau d'équipements de référence dans le domaine de la création artistique composé de :

- un centre dramatique national,
- un centre chorégraphique national,
- un orchestre régional,
- un fonds régional d'art contemporain à Caen,
- un centre dramatique régional à Vire,
- deux scènes nationales dans la Manche et dans l'Orne,
- un réseau de quatre scènes de musiques actuelles (SMAC),

- trois scènes conventionnées à Granville pour le théâtre ainsi qu'à Coutances et à Caen pour la musique,
- quatre scènes aidées au titre du lieu à Dives-sur-mer, Lisieux, Caen et Blainville-sur-Orne,
- un centre d'art spécialisé dans la photographie à Cherbourg-Octeville,
- un établissement d'enseignement supérieur dans le domaine des arts plastiques, l'École supérieure des arts et média de Caen-Cherbourg.

A noter que l'État est le plus souvent majoritaire dans les budgets des structures labellisées.

Le maillage de ce réseau permet de couvrir l'ensemble des trois départements, les principales agglomérations mais aussi de nombreuses villes moyennes et certaines zones rurales.

Grâce à une création artistique dynamique et à ses festivals repérés au niveau national (Spring, Les Boréales, Festival ADO, Nordik Impakt, Beauregard), la Basse-Normandie s'est affirmée comme une terre d'élection culturelle, notamment pour le jazz et la musique baroque, les musiques actuelles, les formes nouvelles de cirque, l'écriture dramatique en direction des adolescents ou les littératures nordiques.

Dans le domaine des industries culturelles, la Basse-Normandie possède un parc de salles de cinémas de bon niveau, qui couvre l'ensemble du territoire, avec ses 136 écrans répartis entre 62 cinémas dont 4 multiplexes et 42 cinémas classés art et essai. Trois millions et demi de spectateurs ont été accueillis 2013 dans les 29 254 fauteuils. Deux festivals reconnus ont lieu en Basse-Normandie : le *Festival du cinéma américain de Deauville*, le festival *Off Courts* consacré aux courts métrages à Trouville-sur-mer.

Avec l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC), elle accueille en outre, au sein de l'abbaye d'Ardenne, un acteur majeur du patrimoine littéraire, chargé de rassembler, de préserver et de mettre en valeur des fonds d'archives et d'études consacrés aux principales maisons d'édition françaises, aux revues et aux différents acteurs de la vie du livre et de la création.

Dans le domaine du livre et la lecture, la Basse-Normandie dispose, par ailleurs, d'un excellent réseau de lecture publique qui aura pour tête de file la future bibliothèque multimédia à vocation régionale (BMVR) de Caen. Avec 6 manifestations d'envergure soutenues par le Centre national des Lettres, la vie littéraire est dynamique en Basse-Normandie, avec, comme festival emblématique, *Les Boréales* consacrées aux littératures nordiques. Si l'économie du livre est également active – beaucoup de petites maisons d'éditions existent notamment – elle reste fondamentalement fragile.

La situation de la jeunesse bas-normande, souvent contrainte de quitter sa région pour travailler, nécessite des réponses spécifiques. Les jeunes qui restent, souvent issus de milieux ruraux ou de quartiers prioritaires, possèdent un capital culturel restreint. C'est à eux que s'adresse la politique d'éducation artistique, culturelle et numérique menée par la DRAC dont l'objectif premier est de renforcer l'offre culturelle au plus près des territoires.

Grands projets structurants pour les années à venir

- Les dossiers concernant le Mont-Saint-Michel, véritable 4^e département de la région : révision et extension des protections, projet de nouvelle gouvernance du Mont-Saint-Michel et de sa baie, travaux de protection des pieds du rempart sud-est pour lutter contre l'érosion constatée de la tange.
- La relocalisation du Fonds régional d'art contemporain de Basse-Normandie dans l'ancien quartier Lorge à Caen.
- Le projet de bibliothèque multimédia à vocation régionale (BMVR) à Caen.
- La création d'un centre de compréhension de l'Europe du Moyen Âge, permettant de

donner une nouvelle vision de la tapisserie de Bayeux, adaptée aux modes d'accès numériques (réalité augmentée, 3D) et aux pratiques culturelles et éducatives contemporaines.

- Le projet de plate-forme sur les nouvelles écritures du cirque à Cherbourg-Octeville, à dimension régionale, nationale et européenne, afin de développer un programme de résidences « Villa Médicis du cirque ».
- La création d'un service culturel accessible et innovant au Centre dramatique national de Normandie, à Caen et Hérouville-Saint-Clair, avec la mise en place d'aménagements scéniques et numériques, afin de permettre à la structure de développer des relations vivantes et innovantes avec les équipes artistiques, les institutions, et les publics des pays nordiques et baltes notamment. Est visé un projet de développement des coopérations culturelles et artistiques avec l'Europe du Nord.
- Le projet de relocalisation du Centre régional des arts de la Marionnette (Créam) à Dives-sur-Mer, avec la rénovation du Beffroi de l'ancien site de l'Usine Tréfinmétaux, pour y accueillir les activités du Centre régional des arts de la marionnette et à terme y réunir l'ensemble des activités d'enseignement artistique du territoire.
- Le projet Les Franciscaines à Deauville, consistant en la réhabilitation d'un ancien couvent, selon le concept de centre culturel avec un espace numérique, une médiathèque "3^e lieu" et un musée consacré notamment au peintre André Hambourg.
- Le projet en devenir autour du Haras du Pin comprenant un important volet patrimonial avec la mise en place d'un établissement public national géré par les collectivités Région Basse-Normandie et Conseil général de l'Orne.
- Des projets de restauration inscrits au CPIER concernant la Cité de la Mer à Cherbourg (propriété communauté urbaine de Cherbourg) et l'abbaye d'Ardenne, siège de l'IMEC, à Saint-Germain-la-Blanche-Herbe (propriété de la Région Basse-Normandie).

- II – PHOTOGRAPHIE DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Enjeux des politiques publiques

Le premier des enjeux consiste à mener, en lien avec les collectivités territoriales, une action déterminée en faveur du développement culturel et de l'éducation artistique et culturelle. Une logique de co-construction des projets est désormais introduite, une couverture plus fine du territoire est mise en œuvre. Les objectifs nationaux sont déclinés tels que la mise en place du comité territorial de pilotage de l'éducation artistique culturelle prévue début 2015, la rédaction d'une convention avec l'Université, la mise en place de projets territoriaux d'éducation artistique et culturelle et numérique, la co-élaboration de la formation dispensée par l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), le travail sur les nouveaux territoires prioritaires de la politique de la ville.

Le second défi est lié aux forts enjeux posés par le Mont-Saint-Michel, à savoir la réflexion inter-régionale entre la Bretagne et la Basse-Normandie menée sur l'adaptation de ses protections et la gouvernance de la baie. Le Mont-Saint-Michel est aujourd'hui un lieu d'expérimentation sur les modalités de gestion et de protection dans le cadre de la future loi liberté de création, architecture et patrimoine (LCAP).

Le troisième enjeu consistera à soutenir, dans un contexte budgétaire délicat tant pour l'État que

pour les collectivités territoriales, la vitalité de la création artistique portée par l'important réseau des institutions labellisées du spectacle vivant que compte la région.

Une attention particulière sera apportée au paysage en matière d'arts plastiques qui est en cours de remodelage, ainsi qu'à l'approfondissement de l'ouverture à la coopération européenne en capitalisant sur les relations très fortes existant entre la région Basse-Normandie et l'Europe du Nord.

Caractérisation de l'organisation

Composée d'une direction, d'un secrétariat général et de deux pôles métier, l'organisation de la DRAC repose sur un projet de service alliant concertation et transversalité.

Le pôle patrimonial regroupe la conservation régionale des monuments historiques, le service régional de l'archéologie, le conseiller référent pour l'architecture, la conseillère musée et les 3 services territoriaux de l'architecture du patrimoine (STAP), renforçant ainsi le partage d'informations et une coordination effective entre ces services.

Le pôle création artistique et développement des publics allie l'expertise individuelle et collective des conseillers théâtre, musique et danse, cinéma, livre et lecture, arts plastiques, développement culturel et éducation artistique et culturelle, à travers des réunions de pôle (avec la direction) et intra-pôle (sans la direction).

Les deux pôles ont tous deux une coordinatrice budgétaire et administrative qui assure une liaison primordiale avec le secrétariat général, et en particulier la cellule financière. Cette organisation a fait ses preuves et a permis à la DRAC de Basse-Normandie d'atteindre une qualité comptable exemplaire « zéro défaut ». La DRAC est d'ailleurs régulièrement félicitée à ce sujet par le contrôleur budgétaire régional.

Le secrétariat général est organisé en 4 cellules fonctionnelles : communication, documentation, et valorisation, logistique, ressources humaines, comptabilité.

La direction est composée du directeur, de la directrice adjointe, et du secrétaire général. Le contrôleur de gestion est rattaché directement à l'équipe de direction. Le collège des conseillers et chefs de service apporte à la direction la réflexion transversale sur les projets en cours ou à venir.

On peut souligner que la DRAC de Basse-Normandie, avec trois départements et le quatrième département que représente le Mont-Saint-Michel, possède déjà la « taille critique » qui lui permet de structurer une prise en charge transversale des sujets, qu'ils soient patrimoniaux, liés à la création artistique, ou au développement culturel. La forte structuration déjà existante (pôle création, pôle patrimoines, collège des ABF) a prouvé son efficacité. La réactivité et la qualité des réponses apportées par la DRAC sont unanimement reconnues par l'autorité préfectorale et par l'ensemble des élus, toutes tendances politiques confondues.

Process de travail, forces et faiblesses, centres ressources

Les aspects liés aux process de travail, aux forces et faiblesses des politiques menées et aux centres ressources ont été traités dans des fiches placées dans l'annexe 3.

- fiche : soutenir la création et la diffusion artistiques en Basse-Normandie
- fiche : la préservation et la valorisation des patrimoines
- fiche : favoriser l'essor de l'éducation artistique, culturelle et numérique, ainsi que le développement culturel
- fiche : le soutien aux industries culturelles

III – PANORAMA DE VOS RESSOURCES

État des lieux des effectifs de la région au niveau régional et départemental

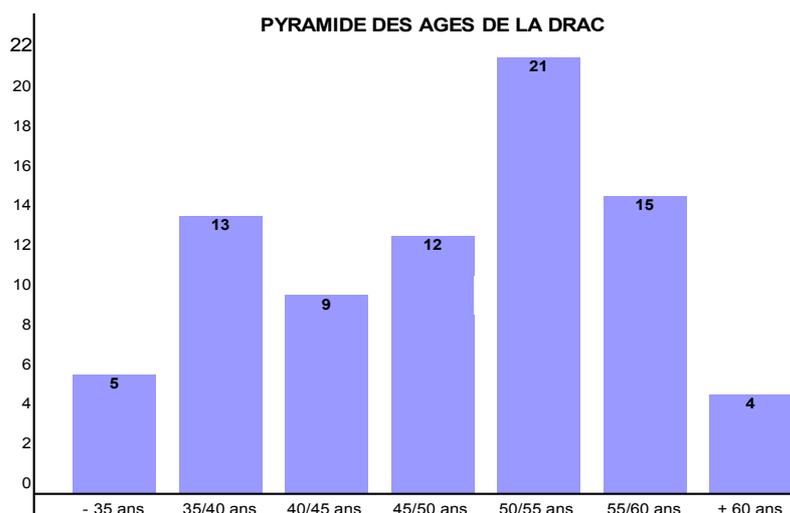
Au 1^{er} mars 2015, avec 74,7 ETPT représentant 77 personnes physiques, la DRAC dépasse son plafond d'emploi théorique fixé à 73 ETP. À noter que deux personnels sont mis à disposition par le CNC et le conseil général de l'Orne.

Les effectifs se répartissent entre 31 personnels de catégorie A, 29 de catégorie B et 17 de catégorie C. Par site, la répartition est la suivante :

répartition des effectifs par catégorie et par site

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Site de Caen (DRAC, STAP 14)	27	24	15	66
Site de Saint Lô (STAP 50)	2	2	2	6
Site d'Alençon (STAP 61)	2	3	0	5
Total	31	29	17	77

L'analyse de la pyramide des âges de la DRAC offre une opportunité de respecter le plafond d'emploi. En effet, sur les 4 agents de la DRAC qui ont plus de 60 ans, deux départs sont prévus en 2016 (1 A en avril, 1 B en juin) un en 2017 (1 B en février). Sur ces 3 cessations d'activité, deux concernent le centre de documentation et devraient permettre une réorganisation de la fonction documentaire.



L'analyse de la pyramide des âges de la DRAC fait ressortir la présence de 18 agents dont l'âge se situe entre 55 et 60 ans, dont 10 agents occupant des fonctions support.

Au titre des compétences rares, il faut signaler l'actuelle vacance du poste de conservateur régional de l'archéologie.

Il convient, par ailleurs, de préciser que la DRAC a en son sein des personnels issus d'autres ministères ayant déjà connu des restructurations de la fonction publique d'État. Il est par conséquent noté l'expression d'un besoin d'accompagnement spécifique de l'ensemble des agents, en étroite coordination avec la plate-forme ressources humaines du SGAR.

Enjeux immobiliers au niveau régional : état des lieux notamment en termes de superficie et de qualité de l'occupation (propriété ou location ; dates extrêmes des baux), forces et faiblesses, projets en cours...

Le bâtiment de la rue Saint-Ouen, qui accueille la DRAC et le STAP du Calvados, appartient à l'État et est mis à disposition du ministère de la Culture et de la Communication pour une durée de 9 ans en vertu d'une convention de janvier 2010. Il s'agit d'un ERP de 4^e catégorie qui dispose d'une surface utile nette de 2198 m² dont 1792 m² de bureaux.

Tous les équipements techniques (plomberie, électricité, chauffage, ventilation...) ont été refaits entièrement lors de l'emménagement en 1998.

France Domaine qualifie l'état du bâtiment, dans toutes ses composantes, d'assez bon. Si une décision de regroupement à terme sur un seul site était prise, les locaux de la DRAC de Basse-Normandie pourraient accueillir 121 postes de travail sans aménagements structurels préalables, avec une surface de 10/11 m² par agent (normes AFNOR) ; 3 salles de réunion resteraient disponibles dans cette configuration. Le parking offre une capacité maximale de 38 véhicules et de nombreuses places gratuites peuvent être trouvées dans les rues aux alentours de la DRAC.

Il apparaît donc clairement que la DRAC de Basse-Normandie est en capacité d'accueillir l'ensemble des agents de la DRAC Haute-Normandie sans travaux structurels.

Concernant la localisation, hors STAP, l'hypothèse la plus probable à court terme est une implantation sur un double site donc un bisite jumelé Caen et Rouen. Néanmoins si le choix d'un monosite (à terme) était effectué, les locaux de la DRAC de Basse-Normandie seraient en capacité d'accueillir l'effectif complet, sans coût d'aménagement et sans loyer.

Le STAP de la Manche occupe depuis 2014 119 m² de bureaux dans les locaux de la préfecture de la Manche.

Le STAP de l'Orne est installé à Alençon, dans le logis Saint-Léonard, bâtiment inscrit au titre des monuments historiques de 1795, d'une surface utile nette de 126 m² ; le bail a été conclu jusqu'en 2030.

Pour mémoire, la DRAC et les STAP assurent la gestion des cathédrales de Bayeux, Coutances et Sées qui constituent des ERP de 2^e catégorie.

Enjeux liés aux systèmes d'information et aux NTIC (télétravail, espace collaboratif...)

Le réseau local (LAN) est géré en autonomie par la DRAC sur les 3 sites. Seul l'accès au réseau global WAN (ADER, MCC et internet) est géré par la sous-direction des systèmes d'information du ministère de la Culture et de la Communication. 1,2 ETP est consacré à ces missions, dont un poste de technicien informatique qui se déplace sur les 3 sites pour permettre une gestion de qualité et de proximité au service des utilisateurs. Toutes les applications fonctionnent en mode web, excepté Patriarce (archéologie). Tous les agents disposent d'un poste de travail individuel fixe. L'utilisation des ordinateurs portables est possible, à la demande des agents. La fonction informatique est, par conséquent, bien structurée.

État des lieux des mutualisations déjà réalisées (fonction achats, ...)

La DRAC participe à l'ensemble des marchés proposés par le SGAR (dont nettoyage, CVC, ascenseurs). La collaboration avec la plate-forme RH est effective, notamment pour l'accueil physique des formations proposées au plan régional interministériel de formation (PRIF).

IV – CARACTÉRISTIQUES DE LA GOUVERNANCE LOCALE POUR LA CULTURE

Comme il l'a déjà été dit, l'action de l'État en matière culturelle repose sur un dialogue permanent avec ses partenaires, au premier rang desquels figurent les collections territoriales dont le conseil régional de Basse-Normandie.

Il convient de souligner que le dialogue avec le conseil régional est souvent d'excellente qualité sur un certain nombre de dossiers stratégiques comme le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel ou l'inscription des plages du Débarquement sur la liste indicative française pour le patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'expertise des conseillers et chefs de service de la DRAC est appréciée par la collectivité régionale qui y fait souvent appel pour renforcer sa propre expertise.

Cette collaboration étroite avec le conseil régional est soulignée par la participation de ce dernier à des conventions financières en particulier dans le domaine du spectacle vivant, par sa présence dans de nombreux comités d'experts et par sa contribution au financement de dispositifs partenariaux comme les fonds régionaux d'acquisition et de restauration des musées et des bibliothèques.

Au sein de la DRAC, l'articulation de l'échelon régional et départemental, grâce au pôle patrimoines qui réunit régulièrement la DRAC et les unités territoriales que sont les STAP est particulièrement efficace. Une collaboration étroite permet aux services patrimoniaux d'exercer le contrôle scientifique et technique sur les monuments historiques de manière très satisfaisante. Dans ce cadre, la collaboration étroite entre les 3 STAP dans le projet sur les autorisations de travaux en espaces protégés (ATEP) a permis d'obtenir des effets déjà sensibles, notamment en termes de réduction des délais, d'amélioration de la rédaction des avis et de hiérarchisation des enjeux, d'établissement de co-instructions avec les collectivités... Le renforcement de la qualité de service induite a été repéré au niveau national.

La future gouvernance culturelle régionale de la Normandie pourra s'appuyer sur les **échanges** déjà nombreux existant en Basse-Normandie. Outre les liens unissant les écoles d'art déjà mentionnées, les DRAC normandes ont entamé dans le domaine de la création artistique une réflexion sur l'accompagnement conjoint d'équipes repérées pour la singularité et l'excellence de leur projet artistique mais peu ou pas aidées, ainsi que sur la coopération entre les FRAC.

Il faut noter que les aides aux artistes au titre des arts plastiques sont déjà attribuées par une commission interrégionale, de même que les subventions dans le domaine de la danse.

Dans le domaine des musées et de l'archéologie, une tradition ancienne de coopération existe, notamment pour la mise en place de grandes expositions dont la plus emblématique est sans conteste *Normandie Impressionniste*. Cette coopération scientifique est renforcée par l'existence d'instances de travail communes comme la commission interrégionale de la recherche Ouest qui examine l'ensemble des opérations archéologiques des deux régions, et les commissions interrégionales d'acquisition et de restauration des musées qui sont autant d'occasions de rencontres et de discussions pour les conservateurs des deux régions. En ce qui concerne l'urbanisme, un élargissement du collège des STAP et l'engagement des 5 unités territoriales dans le projet ATEP apparaît comme un prolongement naturel aux pratiques suivies en Basse-Normandie.

Dans le domaine des industries culturelles, la Maison de l'Image de Basse-Normandie et le Pôle Image Haute-Normandie ont engagé une réflexion sur leurs missions de « pôle régional d'éducation au cinéma » et leur travail de soutien à la création (fonds d'aide). Elles prévoient d'établir avant l'été 2015 un projet écrit commun portant sur ces deux axes prioritaires. Il est à noter que la Maison de l'image organise des Assises régionales du cinéma et de l'audiovisuel les 2 et 3 avril 2015 à Caen où l'ensemble des professionnels des deux régions est convié.

Une rencontre est prévue entre le service en charge de la mémoire audiovisuelle du Pôle Image Haute Normandie et la Fabrique de Patrimoines de Normandie pour se présenter leurs activités. Il est enfin à noter que la commission de classement art et essai porte sur les deux régions. Les échanges concernant le domaine du livre et de la lecture portent essentiellement sur Média Normandie, le centre de formation aux carrières des bibliothèques commun aux deux régions.

Concernant le **dialogue social** à la DRAC, les élections professionnelles de 2014 ont permis le renouvellement des instances de dialogue paritaire (CT, CHSCT). Les représentants des personnels sont tous issus de Sud Culture.

Une information régulière des personnels est effectuée par la direction au sujet de la réforme territoriale et de l'évolution de l'organisation de l'administration déconcentrée de l'État. Une rubrique spécifique a été créée sur l'Intranet de la DRAC et est mise à jour régulièrement.

Sur la base d'échanges réguliers entre les directions des DRAC de Basse et Haute Normandie (30 juillet et 25 novembre 2014, 4 février et 4 mars 2015) et afin de renforcer les liens entre les équipes dans le nouveau contexte territorial, ont déjà été organisées une réunion de l'ensemble des personnels de la DRAC de Basse-Normandie le 17 octobre 2014, un séminaire commun de travail des conseillers et chefs de service des DRAC de Basse et Haute Normandie, le 17 mars 2015, une réunion de l'ensemble des personnels de la DRAC de Basse-Normandie le 10 avril 2014.

Sous réserve de l'accord du futur préfet préfigurateur, un séminaire commun de l'ensemble des DRAC de Basse et Haute-Normandie est par ailleurs envisagé pour l'été 2015.

Annexes

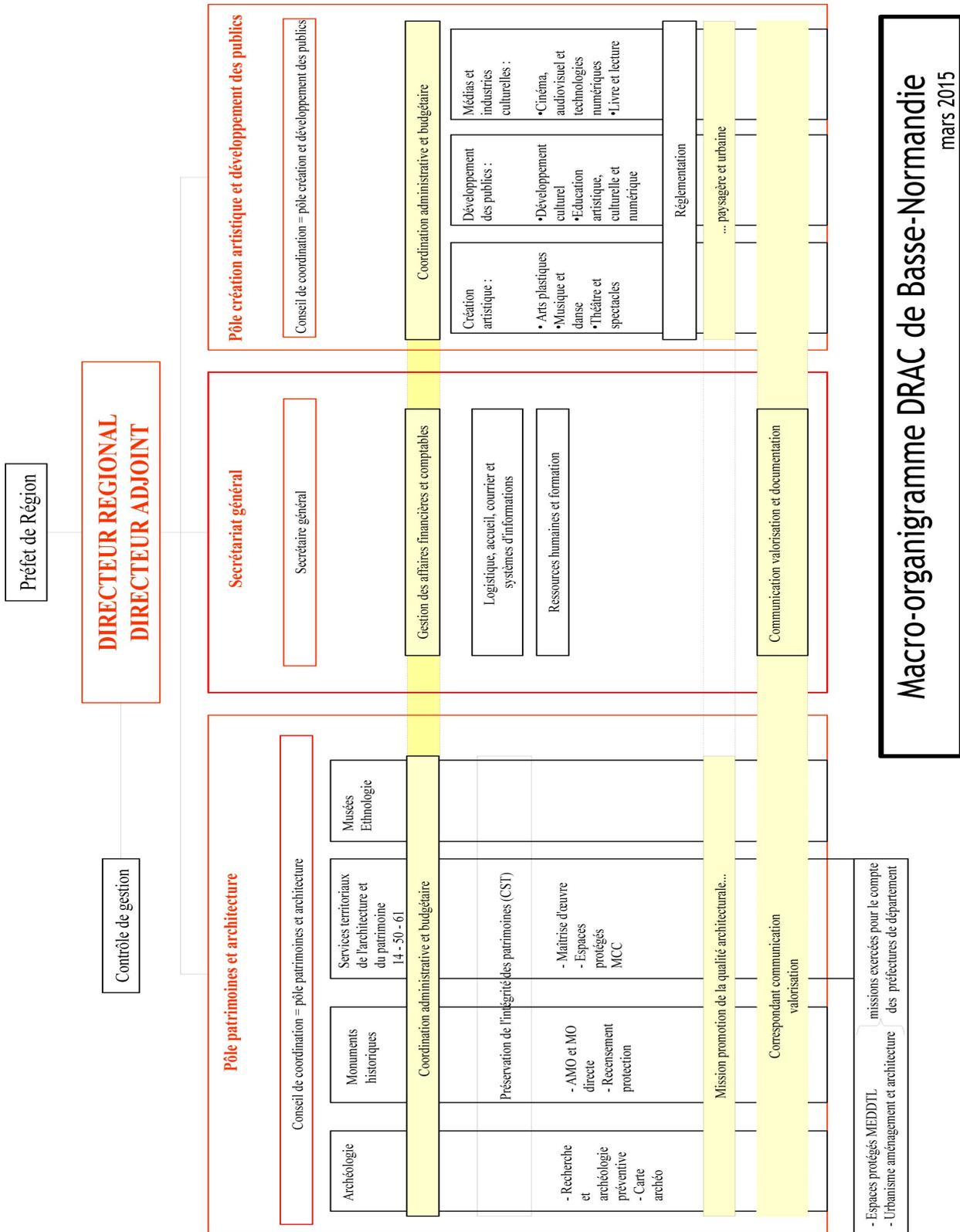
Annexe 1 : macro-organigramme de la DRAC de Basse-Normandie

Annexe 2 : organigramme fonctionnel détaillé

Annexe 3 : fiches sur les process de travail, forces et faiblesses, centres ressources.

- fiche : soutenir la création et la diffusion artistiques en Basse-Normandie
- fiche : la préservation et la valorisation des patrimoines
- fiche : favoriser l'essor de l'éducation artistique, culturelle et numérique, ainsi que le développement culturel
- fiche : le soutien aux industries culturelles

ANNEXE 1



ANNEXE 2



Organigramme fonctionnel nominatif au 12 mars 2015 Direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie

Directeur
Jean-Paul Ollivier

Direction

Directrice régionale adjointe : **Diane de Ruggy**

Assistante de direction : **Isabelle Gouwy**

Contrôleur de gestion : **Lionel Béziel**

Pôle secrétariat général

Secrétaire général : **Arnaud Gaillard**

Assistante : **Véronique Trèche**

Gestion des affaires financières et comptables

Responsable de la cellule : **Isabelle Couget**

Chargé de prestations financières : **Maryline Gidon**

Gestionnaire – instructeur administratif : **Isabelle Luis**

Gestionnaire – instructeur administratif : **Anne Daigremont**

Logistique, accueil et systèmes d'information

Responsable de la cellule : **Lionel Pasquet**

Assistant informatique : **Wilfried Hamain**

Achats : **Jocelyne Martin**

Accueil et standard téléphonique : **Elisabeth Justum**

Gardiens : **Antoine Miesch & Jérôme Le Ny**

Courrier : **Véronique Martin**

Ressources humaines et formation

Responsable de la cellule : **Mireille Jigan**

Formation régionale : **Mireille Jigan**

Assistante RH : **Micheline Gentilucci**

Cellule communication, valorisation et documentation

Chargé de communication : **Eric Diouris**

Assistante de communication : **Guyène Fauq**

Documentation patrimoniale : **Marie-France Hertault**

Documentation générale : **Hervé Kerjean**

[Pôle patrimoines et architecture](#)

[Service régional d'archéologie](#)

Conservateur régional de l'archéologie *par intérim* : **Cyrille Billard**

Secrétariat, bilan scientifique régional : **Christelle Guillaume**

Gestion des dossiers du Calvados, du Néolithique et de l'âge du Bronze : **Cyrille Billard**

Gestion des dossiers de la Manche et de la préhistoire ancienne : **Dominique Cliquet**

Gestion des dossiers de l'Orne,
des dossiers urbains (Basse-Normandie) et des dossiers de l'Antiquité : **Sophie Quévillon**

Administration des bases de données et gestion opérations : **Anne Ropars**
préventives et programmées

Cartographie informatique, gestion des archives : **Laure Dédouit**
et inventaire régional

Instruction des documents d'urbanisme et d'infrastructure : **Pascal Couanon**

Gestion des collections, assistance aux opérations de terrain : **Bertrand Fauq**

[Conservation régionale des monuments historiques](#)

Conservateur régional des monuments historiques : **Philippe Rochas**

Secrétariat du service : **Denis Rabaut**

[Coordination administrative](#)

Coordination administrative et programmation budgétaire du pôle patrimoines : **Corinne Reynal**

Suivi administratif des dossiers : **Christine Courtin**

[Cellule maîtrise d'ouvrage, assistance à maîtrise d'ouvrage et contrôle scientifique et technique](#)

Conservatrice des monuments historiques, chargée des objets mobiliers : **Kcénia Naoumenko**

Maîtrise d'ouvrage, assistance à maîtrise d'ouvrage
et contrôle scientifique et technique Calvados : **Arnaud Tiercelin**

Maîtrise d'ouvrage, assistance à maîtrise d'ouvrage
et contrôle scientifique et technique Manche et Mont-Saint-Michel : **Christophe Laventure**

Maîtrise d'ouvrage, assistance à maîtrise d'ouvrage
et contrôle scientifique et technique Orne : **Emeline Le Nozahic**

Entretien sur monuments État et suivi des demandes de mandatement : **Jean-François Sagaire**
[Cellule protection, recensement et valorisation](#)

Chargée de la protection des monuments historiques : **Marie-Laure Loizeau**

Suivi administratif de la protection des monuments historiques : **Boris Istorik**

Correspondante Villes et Pays d'art et d'histoire / patrimoine mondial : **Danièle Moureu**

[Musées et ethnologie](#)

Conseillère pour les musées : **Cécile Binet**

Assistante musées et objets mobiliers (CRMH) : **Éliane Lenormand**

Ethnologie : **Pierre Schmit** (Fabrique de patrimoines)

[Service territorial de l'architecture et du patrimoine du Calvados](#)

Architecte et urbaniste de l'État – ABF - Chef de service : **Dominique Laprie-Sentenac**

Architecte et urbaniste de l'État – ABF - Adjoint au chef de service : **Jérôme Beaunay**

Architecte et urbaniste de l'État – ABF - Adjoint au chef de service : **Pauline Jeanne**

Urbanisme – contentieux et suivi des dossiers autorisations de travaux sur les monuments historiques de Basse-Normandie : **Catherine Michel**

Accueil – urbanisme secteur Est : **Carole Hervieu**

Urbanisme - SIG - documentation : **Loïc Morel**

Accueil – urbanisme secteur Ouest : **Annick Perseq**

Technicien – cellule patrimoine : **Jacky Turquety**

Technicien – cellule patrimoine : **Jérôme Berger**

[Service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Manche](#)

Architecte et urbaniste en chef de l'État – ABF - Chef de service, conservateur de la cathédrale de Coutances, en charge des secteurs nord-ouest Cotentin, Saint-Lois et ouest Avranchin : **David Foucambert**

Architecte et urbaniste de l'État – ABF - Adjoint au chef de service, en charge des secteurs nord-est Cotentin, Coutançais et est Avranchin: **Marie Fruleux**

Chargée de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude sur l'extension du périmètre des abords du Mont Saint-Michel : **Sarah Girona**

Pré-instruction des autorisations d'urbanisme, suivi des dossiers patrimoine bâti, travaux et subventions monuments historiques : **Yveline Bonnet**

Accueil téléphonique et physique, référente ressources humaines, assistante pour les affaires générales, gestion des agendas des ABF, pré-instruction des autorisations d'urbanisme : **Sophie Lanoir**

Accueil téléphonique, réception et diffusion du courrier, saisie des autorisations d'urbanisme : **Antoinette Vernay**

Assistante pour les documents d'urbanisme (PLU, cartes communales), pré-instruction des autorisations d'urbanisme : **Angélique Gasnier**

[Service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Orne](#)

Architecte et urbaniste de l'État – ABF - Chef de service : **Anne Chevillon**

Ingénieur - Adjoint au chef de service : **Raphaël Guérin**

Accueil – urbanisme : **Isabelle Mercier**

Technicien : **Samuel Gibbs**

Patrimoine – travaux et CST : **Dominique Bochet**

Logistique et gestion – enseignes – contentieux : **Evelyne Ourry**

[Mission pour la promotion de la qualité architecturale paysagère et urbaine](#) :

Responsable mission de la promotion de la qualité architecturale, paysagère et urbaine : **David Guiffard**

Mission pour la promotion de la qualité architecturale, paysagère et urbaine : **Danièle Moureu**

[Pôle création artistique et développement des publics](#)

Coordination administrative et programmation budgétaire du pôle création : **Catherine Deffoun**

Assistante théâtre, cirque, arts de la rue et marionnettes : **Erell Cozic**

Assistante cinéma-audiovisuel et technologies numériques / musique et danse : **Joëlle Rolland**

Assistante livre et lecture / arts plastiques : **Marie-Christine Hodé**

Assistant éducation artistique et culturelle / développement culturel : **Sébastien Picault**

[Création artistique](#)

Conseiller arts plastiques : **David Guiffard**

Conseiller musique et danse : **Hervé Mignon**

Conseillère théâtre, cirque, arts de la rue et marionnettes : **Véronique Fricoteaux**

[Développement des publics](#)

Conseiller éducation artistique, culturelle et numérique : **François Pinel**

Conseillère développement culturel : **Ariane Le Carpentier**

[Médias et industries culturelles](#)

Conseiller cinéma, audiovisuel et technologies numériques : **Laurent Fouquet**

Conseiller livre et lecture : **François Arnaud**

Cellule réglementation du spectacle vivant : **Isabelle Savary**

ANNEXE 3

Fiche : soutenir la création et la diffusion artistiques en Basse-Normandie

Dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques, la DRAC accompagne à hauteur de 5,52 M € des structures labellisées par le ministère de la Culture et de la Communication : un centre dramatique national et un centre chorégraphique national, un orchestre régional et un fonds régional d'art contemporain à Caen, un centre dramatique régional à Vire, deux scènes nationales dans la Manche et dans l'Orne, ainsi qu'un réseau de 4 scènes de musiques actuelles (SMAC). À cela s'ajoutent 3 scènes conventionnées à Granville pour le théâtre ainsi qu'à Coutances et à Caen pour la musique, 4 scènes aidées au titre du lieu à Dives-sur-mer, Lisieux, Caen et Blainville-sur-Orne, un centre d'art spécialisé dans la photographie à Cherbourg-Octeville et un établissement d'enseignement supérieur dans le domaine des arts plastiques, l'École supérieure des arts et média de Caen-Cherbourg (ESAM C²).

L'action de l'État en faveur de la création contemporaine passe également par un soutien aux équipes artistiques indépendantes, aux ensembles musicaux, compagnies de danse et artistes plasticiens repérés pour la qualité de leur travail. La DRAC aide ainsi à hauteur de 682 000 € le fonctionnement ou les projets de ces structures, qui comprennent notamment 40 équipes théâtrales, 9 ensembles musicaux, plusieurs compagnies de danse et des artistes plasticiens.

Il convient de se féliciter du **partenariat** étroit noué avec le conseil régional de Basse-Normandie qui est présent financièrement, grâce à l'établissement de conventions, dans tous les labels du spectacle vivant : centre dramatique national, centre dramatique régional, scènes nationales, pôle cirque La brèche. Le conseil régional soutient en outre financièrement les quatre SMAC, le centre chorégraphique national, et l'orchestre régional, le FRAC et les centres d'arts. Il est associé à plusieurs comités d'experts, notamment les Journées du spectacle vivant, la commission attribuant l'aide aux groupes de musiques actuelles du FAR (agence musicale régionale), les commissions d'attribution des aides aux lieux et aux compagnies de l'ODIA,

L'une des **forces** du secteur est la politique de « *rebasage* » (renforcement financier) et de contractualisation par objectifs menée par la DRAC depuis plusieurs années en faveur des institutions culturelles labellisées a permis à ces dernières de remplir pleinement leurs missions de soutien à la création et de diffusion. En témoignent l'augmentation des chiffres de fréquentation des principaux labels dans le domaine du théâtre, l'impact des festivals structurants comme *Jazz sous les Pommiers*, le festival de musiques électroniques *Nordik Impact*, le *Festival ADO*, le festival des arts du cirque *Spring*, le festival *Les Boréales*, le festival *Normandie impressionniste* ; autant de manifestations qui sont considérées aujourd'hui comme des références nationales.

Ayant fortement contribué à faire de la Basse-Normandie une terre d'émergence reconnue pour les musiques actuelles, la présence d'un réseau de salles de musiques actuelles très dense constitue une spécificité et une force du paysage culturel régional.

Grâce à ce maillage serré d'institutions culturelles, complété notamment par un important réseau de théâtres de ville (Bayeux, Lisieux, Deauville, Saint-Lô, Mondeville) et les Relais culturels régionaux initiés par le conseil régional de Basse-Normandie, une offre culturelle de grande qualité couvrant l'ensemble des disciplines et proposant des esthétiques variées est disponible sur l'ensemble du territoire.

Ce dynamisme régional en matière de création résulte pour partie de l'attention portée par la DRAC aux initiatives de mutualisation, de production et de diffusion et plus généralement de mise en réseau des structures culturelles.

L'existence d'outils comme les *Journées du spectacle vivant* qui permettent d'articuler des financements croisés pour soutenir des équipes artistiques, d'une plateforme des producteurs de Normandie pour le théâtre ou d'un Réseau normand des arts de la rue, constitue en effet un facteur crucial de développement du secteur dans un contexte de diminution des financements publics.

Le paysage de l'art contemporain en Basse-Normandie connaît une période de recomposition importante, à la faveur d'une dynamique davantage fédératrice entre les institutions et d'une plus grande visibilité de leurs activités en direction des publics sur le territoire. Le projet de relocalisation du FRAC, après avoir connu plusieurs ajustements de son périmètre et de ses objectifs, est aujourd'hui confirmé.

Si on excepte les arts plastiques, le territoire mérite peut-être encore d'être mieux équipé pour pallier une certaine **faiblesse** dans le domaine de la formation, car celle-ci freine l'activité des artistes. L'absence d'école supérieure dans le domaine du théâtre et le désengagement récent de l'État sur le financement des conservatoires constituent d'importants handicaps pour remédier à cet état de fait. Enfin, le secteur chorégraphique indépendant est historiquement fragile, notamment en raison de l'absence d'un réseau de lieux spécialisés.

Parmi les **centres de ressources** sur ce champ, il faut mentionner LE FAR, l'agence musicale régionale, structure aidée par la DRAC à hauteur de 140 000 €. LE FAR porte une triple mission de formation, d'accompagnement des porteurs de projets musicaux pour aider au développement de la pratique artistique sur l'ensemble du territoire régional, et de pôle ressource. Les esthétiques abordées vont des musiques actuelles au jazz, en passant par les pratiques vocales tous répertoires, et les musiques traditionnelles et du monde, ces dernières constituant à la fois une force et une spécificité de l'association.

L'existence d'un outil inter-régional d'aide à la diffusion et à la mobilité des équipes, l'ODIA Normandie, présent à Caen et Rouen, devrait faciliter l'interconnexion des réseaux artistiques des deux Normandies, à l'exemple des deux écoles d'art de Basse et Haute-Normandie qui échangent constamment sur les enjeux pédagogiques et qui sont désormais associées à la COMUE Normandie Université.

L'extension des réseaux existants à l'ensemble de la Normandie constitue une **opportunité** essentielle pour renforcer la circulation des oeuvres et des équipes par des mutualisations de coproduction et de diffusion, la qualification des artistes et la création d'événements fédérateurs.

Fiche : la préservation et la valorisation des patrimoines

Grâce à une excellente coopération interne entre les services du pôle patrimoine et à leurs fortes compétences techniques en termes de maîtrise d'ouvrage, d'archéologie et d'urbanisme, la DRAC assure le suivi de l'état des monuments historiques, la mise en œuvre des outils de protection et des documents de gestion adaptés. En 2014, la DRAC a traité 144 dossiers d'autorisation de travaux et financé à hauteur de 6,18 M € les opérations d'entretien et de restauration des monuments historiques de la région.

Outre les grands dossiers patrimoniaux structurants déjà indiqués (Mont-Saint-Michel, centre d'interprétation de la Tapisserie de Bayeux), de nombreux dossiers sont aujourd'hui ouverts et portés avec force par la DRAC : un travail de mise à jour des servitudes liées aux monuments historiques a été lancé en lien avec la DREAL, la recherche d'usages pour des monuments uniques susceptibles de constituer un point d'ancrage pour le développement local, développement d'une étude thématique sur le patrimoine castral.

Résultant d'une politique incitative de la DRAC de Basse-Normandie, la recherche archéologique est également très dynamique avec 449 dossiers instruits, 62 diagnostics archéologiques, 21 opérations de fouilles préventives et 29 de fouilles programmées. Grâce à la mise à jour régulière de sa carte archéologique qui inventorie toutes les opérations archéologiques menées et les 50 zonages archéologiques que compte la Basse-Normandie, le service régional de l'archéologie est en mesure d'instruire les dossiers d'urbanisme qui lui sont soumis, de mettre en place les opérations préventives nécessaires et d'impulser une importante politique de recherche.

Ce riche patrimoine régional est notamment mis en valeur dans le cadre des 4 villes et pays d'art et d'histoire (Caen, VPAH du Clos du Cotentin, du Coutançais et du Pays d'Auge) et par le réseau de 51 musées de France implantés en Basse-Normandie.

La politique de conservation et de mise en valeur du patrimoine se construit en **partenariat** avec les propriétaires des monuments concernés et avec les collectivités territoriales dont le niveau d'engagement est variable en fonction des domaines. Ainsi, si le conseil général du Calvados a diminué ses aides à la restauration du bâti protégé, il reste, comme les autres conseils généraux, fortement engagé sur l'archéologie, alors que le conseil régional en est historiquement absent. Également très présent sur l'archéologie, le conseil général de la Manche s'est fortement investi dans le développement d'un réseau muséal de qualité.

Les principales **forces** sont les compétences techniques et la forte implication sur le territoire des différents services patrimoniaux, à l'instar des architectes des bâtiments de France qui organisent tous les mois dans les mairies des réunions de co-instruction avec les services d'urbanisme et les élus. L'ensemble permet d'établir des relations fructueuses avec les collectivités, les propriétaires et les aménageurs.

Dans le domaine de l'urbanisme, les STAP, dont l'expertise est reconnue, appuient régulièrement les élus sur l'approche patrimoniale de leurs documents d'urbanisme. Sous l'égide de la DRAC et de sa mission pour la promotion de la qualité architecture et urbaine, ils sont également actuellement engagés dans une réflexion avec les CAUE pour la création d'un service public du conseil architectural.

En matière d'archéologie, les relations suivies entretenues avec les collectivités ont permis de doter la région de trois dépôts de fouilles dont les murs appartiennent à la ville de Bayeux, aux conseils généraux de l'Orne et de la Manche. Parce qu'ils sont aujourd'hui sous-dimensionnés, un projet est actuellement à l'étude avec la communauté d'agglomération de Caen-la-mer pour accueillir un centre de conservation et d'étude régional dans la capitale bas-normande.

Grâce à l'appui des collectivités, notamment du département du Calvados qui est doté depuis plusieurs années d'un service archéologie performant, la recherche programmée est très active avec 6 programmes collectifs de recherche (PCR) qui permettent des échanges fructueux et soutenus entre chercheurs. Le nombre important de publications annuelles en témoigne. Il faut noter que deux de ces PCR sont communs aux deux Normandies.

Dominés par quelques établissements majeurs (le Mémorial, la Tapisserie de Bayeux, les musées du château de Caen), les musées bas-normands sont réunis depuis 2003, à l'initiative de la DRAC et du conseil régional, en un « Réseau des musées » qui constitue un important centre de ressources et offre une base de données de gestion des collections dont une partie est accessible en ligne.

Le petit nombre des services archéologie des collectivités constitue une **faiblesse** spécifique à ce domaine, qui conviendra à terme de combler en lien avec ces dernières. Pour ce qui est des musées, beaucoup d'établissements manquent de moyens humains. Il faut noter également l'absence de muséum de référence en histoire naturelle malgré l'existence de collections dispersées.

Parmi les **centres de ressources**, il faut citer la *Fabrique de patrimoines*, EPCC pour la connaissance, la valorisation, la conservation et la restauration des patrimoines ethnologique et muséographique en Normandie basé à Caen, qui anime le réseau régional des musées. Quant au Réseau Normandie Mémoire, il rassemble les musées et sites relatifs à la commémoration de la Seconde Guerre mondiale en Basse-Normandie. Il faut également ne pas oublier le centre de documentation de la DRAC, qui attire un public très spécialisé et qui s'est engagé dans une démarche de mise en commun de son catalogue patrimonial avec l'université de Caen et le service Archéologie du conseil général du Calvados.

En matière patrimoniale, la fusion des deux Normandies offre de multiples **opportunités**. En ce qui concerne les monuments historiques, un renforcement des protections du patrimoine balnéaire peut être envisagé sur les deux régions. L'inventaire et la cartographie des ouvrages du Mur de l'Atlantique commencés en Basse-Normandie pourraient être étendus sur les côtes hautes-normandes, au minimum entre les forteresses de Cherbourg et du Havre. Une étude sur les abbayes normandes pourrait également être envisagée ainsi qu'une autre sur la Normandie comme laboratoire de la Reconstruction, qui permettrait de valoriser ce patrimoine du XX^e siècle, avec pour symbole territorial la ville du Havre dont l'architecture a été reconnue par l'UNESCO.

Le développement d'une meilleure complémentarité sur le plan de l'expertise scientifique constitue l'opportunité majeure pour l'archéologie. En effet, historiquement, la Basse-Normandie a plutôt eu tendance à drainer des spécialistes de la Préhistoire et de la Protohistoire et la Haute-Normandie des spécialistes des périodes historiques. Enfin le changement d'échelle territoriale doit offrir l'occasion de mettre en place, à l'instar d'autres régions de grande taille, un poste de responsable des collections et une compétence en SIG / topographie qui apparaît aujourd'hui importante à développer pour l'ensemble des services de la DRAC.

Les **risques** posés par la fusion concernent essentiellement l'archéologie car le fonctionnement des deux services régionaux d'archéologie reposent sur des pratiques, des compétences et des niveaux d'équipement différents. Ce secteur nécessitera, par conséquent, une attention particulière, y compris au regard de l'obsolescence de l'outil informatique national Patriarche.

Fiche : favoriser l'essor de l'éducation artistique, culturelle et numérique ainsi que le développement culturel

Priorité de la politique culturelle du Gouvernement, le développement de l'éducation artistique s'inscrit en Basse-Normandie dans une démarche contractuelle avec l'Éducation nationale et les collectivités territoriales en relation avec la cartographie des territoires prioritaires et l'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires ; pour cela, la DRAC entend généraliser le mode d'action des jumelages associant collectivités, établissements d'enseignement et acteurs culturels, mettre en place une expérimentation sur les projets territoriaux d'éducation artistique et culturelle (PTEAC) en relation avec la cartographie des zones prioritaires et établir un comité territorial de l'éducation artistique et culturelle.

En favorisant le développement de nouvelles médiations, l'action de la DRAC concernant l'éducation artistique, culturelle et numérique a pour second objectif de réduire les inégalités territoriales, en faveur du milieu rural, en portant une attention renforcée sur les quartiers de la politique de la ville et les publics sous main de justice. À cette fin, la DRAC s'appuie sur le développement du dispositif *Territoires ruraux, Territoires de culture*, la déclinaison en milieu urbain du programme de résidences d'architectes, et la mobilisation des institutions autour des *Portes du temps*.

La DRAC entend enfin stimuler la mise en œuvre de projets explorant les potentialités du numérique et interrogeant les usages liés aux nouvelles technologies. Tenant compte du bilan de l'appel à projets *Arts et publics en numérique*, et dans un souci d'harmoniser ses différents dispositifs, la DRAC propose en partenariat avec l'Éducation nationale et la DRJSCS un nouveau cahier des charges du *Jumelage numérique* afin de satisfaire aux attendus de la feuille de route académique du numérique. D'autre part, elle conforte son soutien, au titre des bourses numériques, à des projets ayant recours aux technologies de l'information et de la communication (TIC), en vue de créer des Ressources Éducatives et Artistiques en Ligne (REAL) permettant un accès élargi des publics à la culture.

La DRAC consacre 269 000 € aux actions d'éducation artistique, culturelle et numérique en zone prioritaire. En 2014/2015, 6600 jeunes sur les 20 560 scolarisés en zone prioritaire ont été impliqués au sein de 95 projets. Entre 2014 et 2015, 20 conventions sur l'éducation artistique, culturelle et numérique et sur le développement culturel avec des collectivités ont été signées par la DRAC.

Le développement de l'éducation artistique, culturelle et numérique repose sur de nombreux **partenariats** formalisés par des conventions avec différents services de l'État (Éducation nationale et Enseignement supérieur, Agriculture, Justice) et le conseil régional qui mène une politique ambitieuse sur le sujet. Il faut noter que le développement du mécénat culturel dans la région – marqué notamment par la création, en partenariat avec la CCI, les notaires et les experts comptables, de la fondation d'entreprises Mécènes Caen Normandie – a permis à des acteurs économiques de soutenir financièrement certaines des actions menées.

Outre une coopération très structurée qui vient d'être évoquée, la **force** de la politique d'éducation artistique, culturelle et numérique menée en Basse-Normandie repose sur des modes d'intervention flexibles garantissant un taux de couverture territoriale optimal ainsi que la qualité des projets soutenus. Parmi ces modes, le dispositif des jumelages, qui permet un accompagnement des porteurs de projets et une sélection des projets par jury, doit être généralisé ; la cartographie réalisée en interne par la DRAC a en effet montré que ce dispositif a permis en trois ans de toucher davantage de nouveaux territoires, de sensibiliser élus et professionnels de l'éducation au partenariat culturel, de nouer des relations pérennes entre acteurs culturels et établissements d'enseignement.

Avec ses partenaires, la DRAC, fortement impliquée sur cette politique, a développé plusieurs expérimentations pilotes au plan national. Le programme REAL en faveur du développement de la culture numérique a été présenté au Centre Pompidou en octobre 2014. Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, grâce à la mobilisation de nouveaux crédits, 9 projets territoriaux d'éducation artistique et culturelle au niveau intercommunal ont pu être mis en place sur des territoires prioritaires par la signature de convention territoriales pluriannuelles avec les communautés de communes engagées.

Afin de favoriser son développement, la DRAC a participé à la mise en place, conformément aux instructions interministérielles, d'instances régionales (comité de pilotage et commission technique) nécessaires à un pilotage élargi de l'éducation artistique, culturelle et numérique en région. La création par la DRAC d'une carte numérique interactive des dispositifs et la refonte et l'unification du calendrier des dispositifs en lien avec les partenaires facilitent la lisibilité de la politique menée. L'élaboration de publications en ligne telles que *10 ans de culture-santé en Basse-Normandie* permettent de valoriser largement auprès des porteurs de projets les dispositifs, de diffuser les expérimentations et leur évaluation, et enfin – depuis 2015 – de restituer certaines réalisations particulièrement réussies.

Parmi les **faiblesses** qui handicapent le développement de ce secteur, il faut signaler l'investissement encore assez faible de certains acteurs comme l'éducation à l'image ou l'éducation populaire sur le numérique, ainsi que le nombre insuffisant de personnels formés à la médiation dans les institutions culturelles. Cela explique notamment que, malgré le fort investissement des institutions culturelles soutenues par la DRAC dans l'éducation artistique, culturelle et numérique (95 % d'entre elles y participent), ces dernières ont du mal à renouveler leurs actions, notamment dans le cadre de la politique de la ville. Enfin, le travail de valorisation auprès des médias de proximité reste à développer.

Les **opportunités** offertes par la fusion des deux Normandies sont le renforcement de la visibilité des dispositifs phares de l'éducation artistique, culturelle et numérique, une émulation renforcée des acteurs culturels améliorant la qualité des projets, une meilleure rentabilité des actions de formation.

Les **risques** principaux sont un désengagement possible du futur conseil régional sur ces questions, une difficulté accrue pour suivre les politiques, dont la politique de la ville, qui relèvent de l'échelon départemental pour lequel les DRAC ne sont que peu identifiées.

Il apparaît en conclusion souhaitable d'ouvrir l'éducation artistique et culturelle à tous les jeunes scolarisés ou non et sur tous les temps, de développer la formation des professionnels, notamment sur le numérique, de doter les équipements culturels de personnels formés à la médiation, de renforcer les moyens des opérations les plus efficaces comme les *Portes du temps*, manifestation qui permet à des jeunes, en priorité issus de quartiers visés par la politique de la ville, de découvrir le patrimoine sous un angle culturel et artistique.

Fiche : le soutien aux industries culturelles

La DRAC consacre 407 870 € à l'industrie cinématographique en soutenant notamment les 5 structures régionales que sont la Maison de l'Image de Basse-Normandie, les associations MACAO (diffusion du cinéma art et essai), Génériques (cinéma en milieu rural), Transat Vidéo (audiovisuel), et le festival Off Courts. Outre le festival *Off Courts*, devenu une manifestation incontournable dans le milieu professionnel, la DRAC soutient le *Festival du cinéma russe* de Honfleur.

Dans le domaine du livre et de la lecture, la DRAC appuie les opérations de rénovation ou d'extension du réseau de la lecture publique sur les crédits du concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques, ce qui a permis d'irriguer le milieu rural et de diversifier les offres de lecture publique notamment à travers le support numérique. Elle a également consacré sur 5 ans 12,5 M € au financement de la bibliothèque multimédia à vocation régionale (BMVR) de Caen. L'action de la DRAC en faveur de la lecture publique passe également par la conclusion de contrats territoire lecture, soutenus à hauteur de 376 000 €, auprès de 9 collectivités sur 2011-2014.

La DRAC soutient l'économie du livre à hauteur de 55 000 € (auxquels s'ajoutent 25 000 € du CNL) en portant une attention particulière sur le maintien du réseau de librairies indépendantes de qualité. La vie littéraire n'est pas oubliée, l'effort se portant prioritairement sur quelques manifestations structurantes au premier rang desquelles figurent les *Boréales*.

Concernant le patrimoine écrit, la DRAC soutient à hauteur de 1,5 M € le fonctionnement de l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC), institution majeure œuvrant à la sauvegarde et à la mise en valeur des archives des maisons d'édition et relatives à la vie littéraire. Elle poursuit sa collaboration avec le pôle associé de la Bibliothèque nationale de France (BnF) et s'investit dans le fonctionnement du fonds régional de restauration et d'acquisition des bibliothèques aux côtés du conseil régional.

Depuis sa création en 1988, l'IMEC s'est donné une mission patrimoniale de rassembler, conserver, valoriser le patrimoine des maisons d'édition, des revues, des auteurs et des autres acteurs de la vie du livre et de l'écrit à l'époque contemporaine. Fondé sur le principe général du dépôt ou de l'apport d'archives par des particuliers, des entreprises ou des institutions, l'IMEC assume une mission de médiation entre la communauté des chercheurs et celle des déposants et ayants droit.

La convention de **partenariat** signée entre l'État et le conseil régional de Basse-Normandie sur le cinéma est un socle important et apporte aux acteurs du secteur une garantie d'engagement concerté sur 3 ans. Elle a permis de soutenir différentes actions pour un montant de 1 383 735 €, financés à hauteur de 308 435 € par la DRAC, 160 000 € par le CNC et 915 300 € par le conseil régional.

Le partenariat entre l'État et le conseil régional est tout aussi central dans le domaine du livre et de la lecture puisqu'il forme la pierre angulaire de l'existence de deux acteurs majeurs du secteur en Basse-Normandie, le Centre régional des Lettres (CRL), désormais en charge de la mission régionale Culture-Justice, et l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC). L'excellente coopération entre la DRAC et le conseil régional a notamment permis de rédiger un nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'IMEC, jetant ainsi les bases d'une coopération renouvelée, d'un recentrage sur les missions de base et d'un retour à l'équilibre budgétaire d'un acteur majeur du patrimoine écrit en Basse-Normandie.

La principale **force** du secteur cinéma en Basse-Normandie repose sur la diversité et la complémentarité des acteurs et des réseaux.

Ainsi les actions menées par les 5 structures régionales soutenues par la DRAC permettent de couvrir l'ensemble du territoire régional en matière de création (accompagnement des professionnels et mise en place du fonds d'aide), de diffusion (y compris des films soutenus en région), d'éducation à l'image. La qualité du réseau de salles et de son maillage territorial est un autre point fort ainsi que la présence d'un Master Pro intitulé « Métiers de la production cinématographique et audiovisuelle » dans les cursus de l'université de Caen.

En ce qui concerne le livre et la lecture, la bonne coopération entre les différents acteurs du livre sous l'égide du CRL et des bibliothèques départementales de prêt constitue une force importante. Les autres points forts majeurs sont la qualité du parc des bibliothèques et l'existence de structures d'envergure à l'instar de l'IMEC et de Cerisy. Enfin, la présence à l'université de Caen d'un master 2 édition, mémoire des textes, contribue sans nul doute à la vitalité de l'économie du livre en région.

Les **faiblesses** concernant le livre et la lecture en Basse-Normandie sont le manque de moyens des collectivités, qui se traduit notamment par un affaiblissement de l'encadrement avec le recul des emplois de conservateurs, et une économie du livre fragmentée.

Le **centre de ressources** pour le secteur cinéma est la Maison de l'Image de Basse-Normandie, structure créée en 2005 à l'initiative du conseil régional de Basse-Normandie et de la DRAC, avec le soutien des conseils généraux du Calvados et de la Manche et de la ville de Caen. Ses principales missions concernent l'accueil des tournages de films en région, l'éducation à l'image (formation, coordination de dispositifs) et l'administration technique et artistique, via des comités de lecture professionnels, du fonds régional d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle.

En ce qui concerne le domaine du livre et de la lecture, le Centre régional des lettres est un centre de ressources extrêmement important pour les professionnels ; il est également le nouveau coordinateur du programme Culture-Justice en Basse-Normandie. L'existence à l'Université de Caen d'un centre régional de formation aux carrières des bibliothèques, *Média Normandie*, qui dessert les deux Normandies, est un autre point fort.

En ce qui concerne les **opportunités**, l'action de l'association MACAO 7^e art, qui accompagne les salles de cinéma de Basse-Normandie dans leur travail de diffusion du cinéma Art et Essai, pourrait assez facilement être étendue aux salles de cinéma de Haute-Normandie. Des prévisionnages ont déjà eu lieu en Haute-Normandie mais aucun suivi n'a été possible jusqu'à présent, faute d'un financement de la collectivité régionale. La mise en commun des moyens consacrés aux fonds d'aide à la création cinéma constitue également une opportunité pour renforcer la capacité de financement du fonds et permettre de mieux positionner la Normandie dans le classement national.

Le rapprochement des deux agences régionales du livre, CRL en Basse-Normandie et ARL en Haute-Normandie, constitue également une opportunité qui est déjà concrètement à l'étude.